CFE-CGC Santé au travail
SYNDICAT GENERAL
DES MEDECINS DU TRAVAIL ET DES PROFESSIONNELS
DES SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL
39 rue Victor Massé - **75009 PARIS**
Tél. : 01 48 78 80 41 - Fax : 01 40 82 98 95
santeautravail@ffasscfecgc.com.fr
http://www.medecinedutravail-syndicat.org

FLASH EXPRESS DU
SYNDICAT GENERAL DES MEDECINS DU TRAVAIL ET DES PROFESSIONNELS DES SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL
Juillet 2011

Vos réactions et observations sont toujours les bienvenues. Pour ce faire, vous pouvez les déposer sur le mail de Santé au Travail : **santeautravail@ffasscfecgc.com.fr**

LA VERITE SUR LES ASSOCIATIONS REGIONALES DE DIRECTEURS

(*et en particulier sur celle de l'Ile de France, qui s'est nommée avec ironie du nom d'un philosophe s'étant penché sur l'esprit des lois !*)

Les médecins des Services Interentreprises d'Ile de France ont reçu début juillet un questionnaire, de la part de leurs Directions, présenté comme une enquête régionale, et intitulé " la parole est donnée aux médecins du travail".
Selon la lettre d accompagnement, le questionnaire, une fois rempli, devra ensuite être remis à chaque Direction ou aux médecins Coordinateurs, nommés par ces mêmes Directions. Il apparaît que ce questionnaire sera saisi en informatique et traité par l'un des Services de cette Association de Directeurs. Les résultats de l'enquête seraient ensuite destinés aux médias, aux parlementaires et institutionnels, afin d'influencer les décrets qui suivraient la promulgation de la loi de réforme de la Santé au Travail.

Voilà donc un questionnaire pseudo-scientifique!

On peut tout d'abord s'étonner de ***l'absence de signature de cette action*** , issue de la seule volonté de cette Association régionale de directeurs qui avance masquée en dissimulant son but réel afin de mieux manipuler et entrainer le plus grand nombre de médecins du travail qui lui servent de caution scientifique.

Aucune des recommandations de la CNIL n'est respectée :
ni précaution méthodologique rigoureuse sur le plan sociologique, ni consultation ou avis auprès de la CNIL (il est relativement facile de contourner l'anonymat de la réponse à ces questionnaires), ni test préalable pour le degré d'acceptabilité et de cohérence des questions.
De même, on ne retrouve ***pas trace de validation scientifique*** garantie par un organisme scientifique indépendant, pas de garantie d'un traitement informatique confidentiel, anonyme et sécurisé, pas de garantie vis à vis d'une modification au moment de la saisie puis de la présentation des résultats de l'enquête.
Il n'y ***pas de transparence*** vis à vis du mode de traitement des données, des objectifs poursuivis, et de l'utilisation des résultats. Les biais d'enquêtes et de résultats affichés seront donc multiples.

Concernant le contenu du questionnaire :

Il s'agit par des questions orientées, de contester toute la réglementation actuelle de la Santé au travail ainsi que toute la prévention de nature règlementaire exercée à ce jour par les médecins du travail :

Les responsables de cette enquête se sont réservés la détermination et la priorisation des thèmes:
Tout d'abord, il y a une remise en cause de l'opportunité des visites médicales, du temps consacré à l'écoute et l'examen du salarié, de la périodicité des visites, du principe de l'aptitude.
Il est également envisagé le remplacement des actions cliniques du médecin par une infirmière ou par toute autre profession non médicale (secrétaire, psychologue, assistante sociale...).
Il y a ensuite une remise en cause de l'action du médecin en milieu de travail (au niveau de la fiche d'entreprise, des études de poste, des rapports d'activité médicale), ainsi que l'utilité de sa formation médicale continue.
Rien n'est épargné dans le dénigrement, y compris l'utilité de la Commission Médico-Technique (CMT) et des projets médicaux.

Pire encore, la règlementation concernant l'obligation de l'évaluation des risques professionnels et le Document Unique d'Evaluation des risques sous la responsabilité des employeurs est mise en doute.
L'objectif final est clairement affiché à la fin du questionnaire : réduire toutes les exigences règlementaires contraignantes, liées à la Santé au travail, que ce soit pour les Services eux mêmes, mais aussi surtout pour leurs adhérents employeurs, tout en contredisant les règlements européens et français.

Cette enquête n'a pas été conçue par un groupe de pairs médecins, il n'y a pas eu de personne morale référente indépendante reconnue comme qualifiée ou société savante concertée, il n'y a eu aucun contrôle social , mais un contournement manifeste de celui ci .
Ce questionnaire, cautionné par quelques médecins mal informés ou manipulés, aurait dû être validé préalablement par les CMT de chaque Service, (à l'instar des enquêtes et projets médicaux partant des Services) puisqu'il s'agit d'une enquête portant sur l'activité médicale et notamment sur la pluridisciplinarité, puis transmis aux représentants salariés et employeurs des entreprises adhérentes de leurs Commissions de contrôle.

Cette enquête à visée régionale aurait dû ensuite être examinée dans les organismes régionaux de coordination de la santé au travail, à savoir l'ORST, le CRPRP, la DIRECCTE.
Cette enquête s'affichant comme voulant influencer les parlementaires au niveau national, aurait dû être également soumise aux fédérations d'employeurs et de représentants de salariés, notamment au sein du COCT.

Par ailleurs, bien que cette Association de directeurs s'en prévale depuis 3 ans en public et dans toutes les instances officielles, elle ne représente aucunement , ni au niveau régional , ni au niveau national, les médecins du travail , ni les autres personnels des Services de Santé au Travail Interentreprises (SSTI) qui ont leur propre représentation syndicale de défense professionnelle . On pourrait même penser que par le biais de ce type d'enquête , elle pratique une action anti syndicale professionnelle ou une propagande patronale qui ne dirait pas son nom, mais cependant largement diffusée aux médecins .

Cet organisme profite également des moyens financiers et humains des SSTI, avec des lignes budgétaires opaques, des moyens et des actions sans contrôle social par des partenaires sociaux, sans représentants élus des CMT; il n'y a pas d'agrément ni de contrôle par l'Etat; il n'y a aucun objet défini et discuté démocratiquement.

Alors que nous sommes à l'aube de l'adoption de la loi sur la Santé au travail annonçant un renforcement de la gouvernance des Services et de l'indépendance technique des médecins du travail, les Directions des Services, au lieu de se réjouir de ces avancées et de soutenir le législateur de manière pro active, au lieu de se soucier de savoir comment appliquer cette réforme, distribuent des questionnaires aux médecins
Or le contexte et l'intitulé de ce questionnaire semblent vouloir indiquer au législateur qu'il n'est pas de la responsabilité des Services d'organiser les moyens pour que les médecins et l'équipe pluridisciplinaire puissent exécuter leurs missions , mais que ces moyens appartiendraient directement aux médecins.
Les Directions se déchargeraient elles déjà de leurs responsabilités? Souhaitent-elles faire identifier les médecins comme opposés à leurs missions de Santé au Travail ainsi qu'à l'utilité de l'évaluation des risques professionnels tout en leur faisant porter la responsabilité de cette contestation? Pourquoi les Directions focalisent elles l'attention du lecteur du questionnaire sur les délégations. Veulent-elles empêcher les médecins de déléguer ce qui est déléguable ?
Alors que les Directions de Services ont provoqué la paralysie de leurs Services depuis de nombreuses années par l'insuffisance des moyens fournis aux médecins, elles tentent maintenant avec cette enquête d'attribuer aux médecins la volonté d'imposer aux élus parlementaires un avis manipulable par des Directeurs de Service de l'Ile de France réunis au sein de leur alliance Régionale.

La CFE CGC Santé au travail aurait attendu de la part des Directions de Services plus d'intérêt pour les buts et utilité de la Santé au travail , plus de respect pour les Institutions internes , régionales et nationales , plus de respect pour les médecins et les autres personnels des SSTI et de ne pas tenter d' instrumentaliser les médecins pour contester la règlementation .

La CFE CGC Santé au travail ne peut accepter cette manipulation :

Elle demande aux réceptionnaires de cette enquête de ne pas être dupes des résultats et de cette stratégie des Associations Régionales de Directeurs !

Elle demande à l'Etat de statuer sur ces Associations qui à ce jour ne représente que des Directeurs et non la Santé au travail ni le personnel des Services Interentreprises !